Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 05/03/2025 à 16h18
Réference de l'AR : 055-200066140-20250225-DE_2025_002-DE

République Française
*****
Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne
*****
SEANCE DU 25 FÉVRIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	**41**	**41 + 4 pouvoirs**

Date de convocation
18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes d'Issoncourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BAZART Christian, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARRIOT Sophie, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, ERNST Frédéric, FABRE Hervé, FARCAGE Pascal, FEVEZ Clément, GARAT Cédric, GROSS Patrick, ILIC Jean-Marc, JEANSON LAMBERT Chantal, JOSSELIN Sylvine, LECLERC Raymond, LOMBART Vincent, L'HUILLIER Gérard, MACINOT Séverine, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, OEILLET Michel, PALIN Laurent, PATRIS Karine, PILLEMENT Yves, POLMARD Christine, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, SANGNIER Yannick, VERDUN Marie-Pierre, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **BARDOT Fabrice, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, JACQUET Clarisse, KAAG Joseph, LANG Christophe, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, MENUSIER Pascal, MOLITOR Pierre-Louis, PHILIPPOT Céline, PINET Julien, THILL Angélique, WITZ Francis, DEJEAN Sabrina, KLEIN Françoise, PHILIPPOT Nathalie.**

Représentés : **BERTHAUX Evelyne à RAMAND Anne, GEORGE Marie-Cécile à AUBRY Martine, KLEIN Dania à PALIN Laurent, MICHEL Marie-Claude à LOMBART Vincent.**

Madame BIGUINET Josiane a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Déchèterie de Ville devant Belrain : Recrutement d'un prestataire pour une étude de faisabilité et demande de subventions DETR 2025 et Département
N° de délibération : DE_2025_002

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'appel à projets de la DETR 2025 et notamment l'axe 0 – Soutien des initiatives,

La présidente rappelle à l'assemblée que la déchèterie de Ville devant Belrain a été ouverte en 2006 pour accueillir 6 flux : les déchets verts, les gravats, les cartons, le tout-venant, les métaux et les déchets toxiques. Au fil du temps, le tri des déchets s'est amplifié et de nouvelles filières ont été mises en place engendrant des difficultés de stockage et de circulation routières. Les déchèteries apportent un service devenu indispensable aux administrés, de valorisation et de traitement des déchets ne pouvant être collectés en porte à porte soit en raison de leur dangerosité ou de leur encombrement. En 2023, la déchèterie de Ville devant Belrain a réceptionné 461 tonnes de déchets.

Une étude de faisabilité est donc nécessaire pour étudier différents scénarii d'aménagement pour une réhabilitation du site existant ou la construction d'une déchèterie neuve.

Madame la Présidente propose donc de réaliser cette étude d'assistance à maitrise d'ouvrage pour arrêter le programme et procéder au recrutement du maitre d'œuvre.

Dans le cadre de cette étude, la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre du concours financier de l'Etat et du Département de la Meuse.

Dans ce contexte, le plan de financement *provisoire* proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Tranche ferme					
Etude de faisabilité	9 600 €		DETR	6 780 €	30
AMO Désignation du maitre d'œuvre					
	6 000 €		Département	11 300 €	50
Tranche optionnelle					
Montage dossier ICPE					
	7 000 €		Autofinancement	4 520 €	20
TOTAL	**22 600 €**	100	**TOTAL**	**22 600 €**	100

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le principe de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la déchèterie de Ville devant Belrain ou la construction d'une déchèterie neuve, la désignation d'un maitre d'œuvre et l'accompagnement au montage des dossiers ICPE
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget annexe des Ordures Ménagères 2025,
- SOLLICITE une subvention au titre des concours financiers de l'État,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE la Présidente à déposer les dossiers de subvention et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente

Martine AUBRY
2025.03.05 16:06:19 +0100
Ref:8268813-12410844-1-D
Signature numérique
la Présidente

Martine AUBRY